

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-557 du 26 Décembre 1985

portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de la Banque Commerciale du Bénin (B.C.B).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 74-79 du 20 Décembre 1974 portant prise en charge par l'Etat de la Banque Commerciale du Bénin ;
- VU l'ordonnance N° 75-39 du 10 Juillet 1975 portant réglementation bancaire ;
- VU le décret N° 85-344 du 29 Août 1985 portant approbation des statuts de la Banque Commerciale du Bénin ;
- SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 11 Décembre 1985,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin (BCB) les personnes ci-après désignées :

- Placide AZANDE, administrateur des Banques, Directeur de la monnaie et du crédit, représentant du Ministre des Finances et de l'Economie,
- Michel ZOUNON, administrateur du trésor, Directeur du Budget, représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique,
- Pamphile VIDEGLA, administrateur Civil, Directeur de la Gestion du Personnel de l'Etat, représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales,
- Richard ADJAHO, Inspecteur des Finances, Directeur Général du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,

- Adolphe DANVIDE, administrateur du Commerce, Directeur Général du Ministère de la Justice de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, représentant du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques,

- Gilbert MEDJE, Ingénieur Statisticien Economiste, Directeur National de la Banque Central des Etats de l'Afrique de l'Ouest,

- Mama Bio NOUHOUN, employé de Banque et

-Expédit HOUNSOU, employé de Banque, représentant du Comité de la Défense de la Révolution,

- Norbert FANOU, employé de Banque, Missihoun DADJO, administrateur des Banques et Pierre HOUNYOWI, employé de Banque, représentant le syndicat de la Banque Commerciale du Bénin.

Article 2.- Le Camarade Placide AZANDE est nommé Président du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale du Bénin.

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants les remplaçants des administrateurssus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT à Cotonou, le 26 Décembre 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

Hespice ANTONIO

Ampliations PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 MFE 5 AUTRES MINISTERES 14  
SDP 2 DB-DCF-DSDV-DJCP-DI-DCE-DCI-DMC 16 BCB 4 BCEAO 4 CCF 2 JORBB 1  
ONEPI-BN-DAM-IGE 4 DPE 1 DCCT 1 GCONB 1 DLC 1 INSAE 2 BCP 1.-